

Admissibilités à la seconde phase du concours



Les candidats déclarés dont les numéros d'identifiants suivent sont informés qu'ils sont admissibles aux épreuves orales qui se tiendront dans chacun des pays de la zone CEMAC du 30 mai au 3 juin 2016.

Le Planning de passage sera diffusé selon les mêmes moyens à compter du 25 mai. Chaque candidat admissible recevra un email lui précisant le lieu des épreuves.

Chacun devra se munir impérativement des documents et matériel suivant :

- * Pièce d'identité valide (Passeport, carte nationale d'identité)
- * Curriculum Vitae à jour
- * Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- * Originaux de tous les diplômes de l'enseignement supérieur
- * Certificats de travail (pour les candidats ayant une expérience professionnelle)
- * Un stylo





REPUBLIQUE DU TCHAD - Comptables (NDJAMENA)	
MATRICULES	
TC-03-198	
TC-03-206	
TC-03-229	
TC-03-283	
TC-03-319	
TC-03-320	
TC-03-452	
TC-03-540	
TC-03-574	
TC-03-728	
TC-03-751	

REPUBLIQUE DU TCHAD - Informaticiens (NDJAMENA)	
MATRICULES	
TC-09-101	
TC-09-202	
TC-09-274	
TC-09-346	
TC-09-372	
TC-09-391	

REPUBLIQUE DU TCHAD - Gestionnaires – Analystes Financiers (NDJAMENA)	
MATRICULES	
TC-10-344	
TC-10-276	
TC-10-343	
TC-10-349	
TC-10-141	
TC-10-235	
TC-10-248	